



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 28  
Voix favorables : 28  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 12/10/2021**

**DELIBERATION**  
**CA n° 2021 - 105**

**relative à l'attribution de bourses pour des étudiants de Masters de l'Ecole d'économie de Toulouse**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1**

A compter de l'année universitaire 2021-2022, un montant total de 100 000 euros sera attribué chaque année universitaire dans le cadre de l'attribution de bourses pour des étudiants de Master de l'école d'économie de Toulouse.

Les bourses de vie seront versées en 2 fois au titre de l'année universitaire de référence : un premier versement en octobre et un second versement en février.

Le montant de la bourse est proposé par le Directeur de l'école doctorale et validé par le Directeur de l'école d'économie sur la base de l'excellence académique du dossier des étudiants.

Les bénéficiaires sont dans la liste annexée à cette délibération.

**Article 2**

Ce montant sera imputé sur le centre de coût 9121010002 eotp 18CHESSE1-EX (Ecole d'économie de Toulouse).

**Le président du conseil d'administration,**



